



Retracting sur réquisition de vente

Par **Kaalam**, le **17/02/2009** à **13:59**

Bonjour,

Je suis artiste et j'ai été contacté par un cabinet d'expert pour participer à une vente aux enchères d'art contemporains et y vendre ainsi mes oeuvres.

J'ai donc signé une réquisition de vente le 10 février auprès de ce cabinet.

Hors je viens d'apprendre que c'est une escroquerie destiné à récupérer les 400 euros de caution en cas de non-vente...

Y a t'il un délai de rétractation possible de 7 jours sur une réquisition de vente comme il est possible de le faire dans certain cas?

Si oui, il ne me reste que cet après midi pour envoyer le courrier... N'hésitez pas à me conseiller...

En vous remerciant.

Cordialement,

Julien